

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00836
Numéro SIREN : 478 846 058
Nom ou dénomination : 2G PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2019 sous le numéro de dépôt 1847

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 1 2			
Adresse de l'entreprise : 1 CLOS DAME GILLE		Durée de l'exercice précédent : 1 2			
77340 PONTAULT COMBAULT					
Numero SIRET : 4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 2			Non <input type="checkbox"/>		
			Evénement N° (liste) : 3 1 1 2 2 0 1 7		
		Brut	Net		
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CN	CO		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AI	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AL		
	Terrains	AN			
	Constructions	AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV			
Créances rattachées à des participations	DB	BC			
Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BI	BI			
TOTAL (II)	BJ	216 578	BK		
			216 578		
M. H. C. (LIANE)	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
M. H. C. (LIANE)	CRÉANCES *	Clients et comptes rattachés (3)†	RX	RY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	
			41 240	41 240	
			1 275 033	1 275 033	
			192	192	
			19 951	19 951	
			1 336 416	1 336 416	
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)†	CH	CI	
		TOTAL (III)	CJ	1 336 416	CK
		Frais d'émission d'emprunt à court terme	(IV) CW		
		Primes de remboursement de obligations	(V) CM		
Ficelles de conversion actif	(VI) CN				
			1 552 994	1 552 994	
Remarque (1) : (non obligatoire)		(2) Participe d'un acte de commerce		CP	
Classe de réserve de provision		Stocks :		CR	
		Créances :			

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS

		Exercice N Net	Exercice N - 1 Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)		
		Frais d'établissement		
		Frais de développement		
		Concessions, brevets et droits similaires	25 178	25 178
		Fonds commercial		
		Autres immobilisations incorporelles		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
		Terrains		
		Constructions		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		
		Autres immobilisations corporelles		
		Immobilisations en cours		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Avances et acomptes		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		
		Autres participations	191 400	96 000
		Créances rattachées à des participations		
		Autres titres immobilisés		
		Prêts		
	Autres immobilisations financières			
	TOTAL (II)	216 578	121 178	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements		
		En cours de production de biens		
		En cours de production de services		
		Produits intermédiaires et finis		
	CRÉANCES	Marchandises		
		Avances et acomptes versés sur commandes		
		Clients et comptes rattachés	41 240	
	DIVERS	Autres créances	1 275 033	1 210 217
		Capital souscrit et appelé, non versé		
		Valeurs mobilières de placement	192	192
Comptes de régularisation	Disponibilités	19 951	20 934	
	Charges constatées d'avance		1 800	
	TOTAL (III)	1 336 416	1 233 142	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
Écarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	1 552 994	1 354 320	

Désignation de l'entreprise **2G PARTICIPATIONS**N°

Exercice N

		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 138.000...)	DA	138 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence) <input type="text" value="EK"/>	DC		
	Réserve légale (3)	DD	12 600	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des plus-values à long terme <input type="text" value="BI"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants <input type="text" value="EI"/>)	DG		
	Report à nouveau	DH	428 341	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	11 286	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	590 228		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DNI		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	710 539	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 243	
	Dettes fiscales et sociales	DY	124 024	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	120 960		
Compte régular.	EB			
Produits constatés d'avance (4)				
TOTAL (IV)	EC	962 766		
Ecart de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 552 994		
RENDS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	EC	
		Écart de réévaluation libre	ED	
		Réserve de réévaluation (1976)	EE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	962 766		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et C.C.P.	EH			

Désignation de l'entreprise : **2G PARTICIPATIONS**

		Exercice N	Exercice N -1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	138 000	126 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
	Écarts de réévaluation (2)		
	Réserve légale (3)	12 600	12 600
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3)		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	428 341	393 431
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	11 286	66 798
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	590 228	598 829
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		
	Emprunts et dettes financières divers	710 539	642 047
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 243	
	Dettes fiscales et sociales	124 024	82 695
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	120 960	64 156	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		
	TOTAL (IV)	962 766	788 898
	Écarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	1 552 994	1 387 727
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	962 766	788 898
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Formulaires obligatoires, articles 51 A
de l'Code de Commerce, AnnexeDésignation de l'entreprise : **2G PARTICIPATIONS**N° an

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises ⁽¹⁾	EA	96 642	FB	FC	96 642	
	Production vendue	}					
							biens ⁽²⁾
		services ⁽³⁾	EG	194 500	FH	FI	194 500
	Chiffres d'affaires nets ⁽⁴⁾	EJ	291 142	FK	FL	291 142	
	Production stockée ⁽⁵⁾				FM	(8 000)	
	Production immobilisée ⁽⁶⁾				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	2 500	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges ⁽⁷⁾ (9)				FP	9 787	
	Autres produits (1) (11)				EQ	11	
Total des produits d'exploitation (2) (1)						FR	295 440
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) ⁽⁸⁾				FS	105 256	
	Variation de stock (marchandises) ⁽⁹⁾				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) ⁽⁸⁾				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) ⁽⁹⁾				FV		
	Autres achats et charges externes (5) (6 bis) ⁽⁸⁾				FW	2 806	
	Impôts, taxes et versements assimilés ⁽⁸⁾				FX	1 821	
	Salaires et traitements ⁽⁸⁾				FY	120 249	
	Charges sociales (10)				FZ	61 034	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements ⁽⁸⁾		GA	
				- dotations aux provisions		GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions ⁽⁸⁾					GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
Autres charges (12)				GE	5		
Total des charges d'exploitation (4) (11)						GF	291 170
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	4 270
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée ⁽¹³⁾			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	3	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)						GP	3
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions ⁽⁸⁾				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	317	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)						GU	317
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(314)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 956

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS

		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	96 642	83 652	
	Production vendue	biens		
		services	194 500	29 700
	Chiffres d'affaires nets	291 142	113 352	
	Production stockée	(8 000)	22 000	
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	2 500	1 500	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)	9 787	9 591	
Autres produits (1) (11)	11			
Total des produits d'exploitation (2) (I)		295 440	146 442	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)	105 256	83 336	
	Variation de stock (marchandises)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)	2 806	1 912	
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 821	365	
	Salaires et traitements	120 249	20 042	
	Charges sociales (10)	61 034	11 589	
	Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements - dotations aux provisions	
		Sur actif circulant		dotations aux provisions
Pour risques et charges		dotations aux provisions		
Autres charges (12)	5			
Total des charges d'exploitation (4) (II)		291 170	117 243	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		4 270	29 200	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée			
	Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	3	4	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers (V)		3	4	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées (6)	317	149	
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières (VI)		317	149	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		(314)	(146)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		3 956	29 054	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code de commerce) de l'entreprise

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		2G PARTICIPATIONS		N° de l'entreprise		Net		<input type="checkbox"/>	
								Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion							HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *							HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charge							HC	
	Total des produits exceptionnels (*)							(VII)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)							HE	1
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *							HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)							HG	
	Total des charges exceptionnelles (*)							(VIII)	1
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)								HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise							(IX)	IJ	
Impôts sur les bénéfices *							(X)	IK	(7 331)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)							IL		295 443
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)							IM		284 157
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)								IN	11 286
RENVOIS	(1) Dont produits nets perçus sur opérations à long terme							HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières					HP		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					HQ		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *					HR		
		- Crédit-bail immobilier					HS		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HT	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées							IU	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées							IV	
	(7) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)							IX	
	(8) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RI	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 59 quinquies D)							RD	
	(9) Dont transferts de charges							AE	9 787
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)							A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)							A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives							A6		
(14) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires							A7		
(15) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (*) et le remplir en annexes)							Exercice N		
							Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(16) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs *							Exercice N-1		
							Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 1032.

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise . 2G PARTICIPATIONS		Exercice N	Exercice N -1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	1	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	1	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		(7 331)	(37 744)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		295 443	146 446
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		284 157	79 648
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		11 286	66 798
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier - Crédit-bail immobilier		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		
	(6ter) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		
	(9) Dont transferts de charges	9 787	9 591
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise		2G PARTICIPATIONS		N° ann.	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Majors et moins		
			à la clôture de l'exercice (différence positive ou négative de l'exercice au moment d'une mise en équivalence)		Variation (en moins ou en plus) de l'exercice au moment de la clôture de l'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	02	03	04
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	05	06	07
CORPORELLES	Terrains		08	09	10
	Constructions	Sur sol propre	09	10	11
		Sur sol d'autrui	10	11	12
	Installations générales, agencements et aménagements de locaux	Installations générales, agencements et aménagements de locaux	11	12	13
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	12	13	14
	Autres immobilisations corporelles	Installations particulières, agencements, aménagements, sites	13	14	15
		Matériel de transport	14	15	16
		Matériel de bureau et mobilier informatique	15	16	17
		Emballages récupérables et divers	16	17	18
	Immobilisations corporelles en cours		18	19	20
	Avances et acomptes		19	20	21
	TOTAL III		20	21	22
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		23	24
Autres participations			24	25	26
Autres titres immobilisés			25	26	27
Prêts et autres immobilisations financières			26	27	28
TOTAL IV		27	28	29	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			29	30	31
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Bilan de fin d'exercice	
		par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	01	02	03
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	04	05	06
CORPORELLES	Terrains		07	08	09
	Constructions	Sur sol propre	08	09	10
		Sur sol d'autrui	09	10	11
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Installations techniques, matériel et outillage industriels	10	11	12
		Autres immobilisations corporelles	11	12	13
	Autres immobilisations corporelles	Installations particulières, agencements, aménagements divers	12	13	14
		Matériel de transport	13	14	15
		Matériel de bureau et mobilier informatique	14	15	16
		Emballages récupérables et divers	15	16	17
	Immobilisations corporelles en cours		16	17	18
	Avances et acomptes		17	18	19
	TOTAL III		18	19	20
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		21	22
Autres participations			22	23	24
Autres titres immobilisés			23	24	25
Prêts et autres immobilisations financières			24	25	26
TOTAL IV		25	26	27	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			26	27	28

* Des explications complémentaires à cette rubrique sont données dans le notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice clos le

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis I du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration (jusqu'à et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Designation de l'entreprise : **SAS 2G PARTICIPATIONS**Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis I du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant final de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 = FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 = FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....

3 = FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est réservé aux seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continueront à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit inclus chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2052.

AMORTISSEMENTS

Formulaire d'annexe (art. L. 53 A
du code de commerce)

Désignation de l'entreprise	2G PARTICIPATIONS	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
-----------------------------	--------------------------	---

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations / dotations de l'exercice		Amortissements / amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		FL		FM		FN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PI		PII		PII		PII	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencement, et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencement, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		UN		UP		UQ		UR	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DÉROGATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 7	Colonne 8		
Frais d'établissement TOTAL I	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	N10	N11	N12	N13	N14	N15	N16	N17	N18	
Terrains	N19	N20	N21	N22	N23	N24	N25	N26	N27	
Constructions	Sur sol propre	N28	N29	N30	N31	N32	N33	N34	N35	
	Sur sol d'autrui	N36	N37	N38	N39	N40	N41	N42	N43	
	Inst. générales, agencement et outillage	N44	N45	N46	N47	N48	N49	N50	N51	
Autres immobilisations corporelles	Inst. techniques, matériel et outillage	N52	N53	N54	N55	N56	N57	N58	N59	
	Inst. générales, agencement divers	N60	N61	N62	N63	N64	N65	N66	N67	
	Matériel de transport	N68	N69	N70	N71	N72	N73	N74	N75	
Autres immobilisations corporelles	Mat. bureau et inform. mobilier	N76	N77	N78	N79	N80	N81	N82	N83	
	Emballage récup. et divers	N84	N85	N86	N87	N88	N89	N90	N91	
TOTAL III	N92	N93	N94	N95	N96	N97	N98	N99	N100	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	N101			N102				N103	N104	
Total général (I + II + III + IV)	N105	N106	N107	N108	N109	N110	N111	N112	N113	
Total général net (N105 - N107 - N109)	N114	N115	N116	N117	N118	N119	N120	N121	N122	
Total général net (N114 - N116 - N118)	N123	N124	N125	N126	N127	N128	N129	N130	N131	

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2018

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS				Neant <input checked="" type="checkbox"/>	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers ⁽¹⁾	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A II) ⁽¹⁾	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) ⁽¹⁾	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30% ⁽¹⁾	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du C.G.I.)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1) ⁽¹⁾	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4I	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1) ⁽¹⁾	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations ⁽¹⁾	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer ⁽¹⁾	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1) ⁽¹⁾	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) ⁽¹⁾	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) ⁽¹⁾	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-4-5° du C.G.I.					10
<p>(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.</p> <p>NOTA - Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la provision est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.</p>					

EBP Informatique 2018

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : **2G PARTICIPATIONS**Nom

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut 1	À 1 an au plus 2	À plus d'un an 3	À plus d'un an
DEBITEURS PASSIF	Créances rattachées à des participations		UL	UX	UY	UZ
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US	UT
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW	UX
DEBITEURS COURANT	Clients douteux ou litigieux		VA			
	Autres créances clients		VX	41 240	41 240	
	Créance représentative de titres (Primes sur dépôts et prêts ou remis en garantie) (3)		ZI			
	Personnel et comptes rattachés		LY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	109 373	109 373	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	203	203	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
		Divers	VP			
	Groupe et associés (2)		VC	1 165 100	1 165 100	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	357	357	
	Charges constatées d'avance		VS			
	TOTALS			VT	1 316 273	1 316 273
RECEVOIRS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	Montant brut 1	À 1 an au plus 2	À plus d'un an et 5 ans au plus 3	À plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		TY				
Autres emprunts obligataires (1)		TZ				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 243	7 243		
Personnel et comptes rattachés		8C	10 918	10 918		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	44 753	44 753		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	8F	5 180	5 180		
	Obligations cautionnées	8G				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8H				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8I				
Groupe et associés (2)		8J	773 712	773 712		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	120 960	120 960		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		8L				
Produits constatés d'avance		8M				
TOTALS			8N	962 766	962 766	8O
RECEVOIRS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	8P			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	8Q			
				(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	
				* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		N°ant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2017	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés			11 286	
	de son conjoint				
	moins part déductible *				
	à réintégrer :				
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-1 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 sévis D))		RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des faits et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2057-bis)		XX
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ
	Reintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOI-SD)					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes (art. 1849 C)	WL	Résultats financiers visés à l'article 249 B du CGI	L7	(7 331)
Régimes d'imposition particuliers et impositions afférentes	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 %) pour les entreprises à l'impôt sur le revenu			
		- imposées au taux de 0 %			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme			
		- Plus-values soumises au régime des fusions			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					
Reintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT ?	Intérêts excédentaires (art. 39-1 et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité économique)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement liquidés par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS	
Reintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					
				TOTAL I	3 955
II. DÉDUCTIONS				PÉRTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.L.E. *					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)					
Régimes d'imposition particuliers et impositions afférentes	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 %) pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu			
		- imposées au taux de 0 %			
		- imposées au taux de 19 %			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
	- imputées sur les déficits antérieurs				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	
Produit net des actions et parts d'intérêts :					
Dédouation autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					
Majoration d'amortissement *					
Mesures d'amortissement	Entreprises agricoles (sauf entreprises de production animale)	K9	Entreprises agricoles (sauf entreprises de production animale)	L2	Plus-values réalisées sur la cession de biens
	Processus de production de bioéthanol (sauf entreprises agricoles)	L6	Super-résultats (sauf amortissement) (sauf art. 249)	K3	Plus-values réalisées sur la cession de biens
	ETI (art. 151 bis A et C)	OV	Bonus (sauf art. 151 bis A et C)	IF	Plus-values réalisées sur la cession de biens
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Crédance dérogée par le report en arrière de déficit	Z1	7 933
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	7 933
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II) / déficit (II moins I)		XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL	3 978
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XX	3 978

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOI-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058A-SD

EXTENSION 1

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

Libellé

Montant

Formulaire obligatoire, article 51 A
du Code général des impôts

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		Netant <input checked="" type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, F bis Al, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, F bis Al, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9I	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAL (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne W1

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGD)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

NI



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS										Nant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	426 218	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB				
	Resultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	2 123		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OF			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	428 341		Report à nouveau	ZG			428 341		
						(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH		428 341		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J ^m					YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT				
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	JS					NQ				
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS			1 102	
	– Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	FS					ST			1 703	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZI			2 806	
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW				
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					YZ			1 821	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX			1 821	
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY			38 900	
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ			367	
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2017) *						OB			113 332	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%	
	– Numéro de centre agréé *	XP									
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	– Aides perçues avant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise dotatrice	RG									
– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies	RH										
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(3 978)	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	37 593	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N	SIRET de la société mère du groupe	JJ	4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 2				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		Exercice N	Exercice N -1
RENSEIGNEMENTS DIVERS			
DIVERS T.V.A. ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance		
	- Locations, charges locatives et de copropriété		
	- Personnel extérieur à l'entreprise		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	1 102	201
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages		
	- Autres comptes	1 703	1 711
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	2 806	1 912
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 821	365
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	1 821	365
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	38 900	5 940
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	367	15
DIVERS	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société		

Formulaire obligatoire (article 58 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS						Neuh <input checked="" type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine ⁽¹⁾	Valeur nette réévaluée ⁽²⁾	Amortissements pratiqués ou franchise d'impôt	Autres amortissements ⁽³⁾	Valeur résiduelle	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13		Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
14		Amortissements irrégulièrement dilués se rapportant aux éléments cédés	+				
15		Amortissements alloués aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16		Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17		Résultats nets de concession ou de sous-concession de brevets d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18		Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19		Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20		Divers (à détailler sur une note annexe) ⁽²⁾					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (1)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (1)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (1)			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 248 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Formulaire d'application (article 58 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
--	------------------------------------	----	---

A ELÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Origine	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
		Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)			
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 59 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie sur 3 ans au titre de	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 59 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
(à préciser) au titre de :					
N-7					
N-8					
N-9					
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RESULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values affectées aux biens non amovibles ou inscrites lors des opérations de fusion ou d'apport

Plus-values de fusion d'apport partiel ou de sécession (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Des explications complémentaires et techniques sont données dans le manuel n° 2012

Formulaire élaboré en vertu de l'article 27 de la loi relative aux droits de l'individu et des agents.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise : **2G PARTICIPATIONS** Non Oui

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ¹ ou de 12,80% ² . Gains nets résultant de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotés, exclus du régime du long terme, art. 219 I a sexies-0 bis du CGI ³ . Gains nets résultant de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 25,8 M [€] par 219 I a sexies-0 du CGI ³ .	
---	--

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme	N-1		
Moins-values nettes à long terme	N-2		
Moins-values nettes à long terme	N-3		
Moins-values nettes à long terme	N-4		
Moins-values nettes à long terme	N-5		
Moins-values nettes à long terme	N-6		
Moins-values nettes à long terme	N-7		
Moins-values nettes à long terme	N-8		
Moins-values nettes à long terme	N-9		
Moins-values nettes à long terme	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter <small>col J=S+D+E-G-H</small>
	À 19 %, 16,5% ¹ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ¹		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme	N-1					
Moins-values nettes à long terme	N-2					
Moins-values nettes à long terme	N-3					
Moins-values nettes à long terme	N-4					
Moins-values nettes à long terme	N-5					
Moins-values nettes à long terme	N-6					
Moins-values nettes à long terme	N-7					
Moins-values nettes à long terme	N-8					
Moins-values nettes à long terme	N-9					
Moins-values nettes à long terme	N-10					

BBP Informatique 2018

* Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI) pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

¹ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS							Néant <input checked="" type="checkbox"/>
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxes à 10 %	taxes à 15 %	taxes à 18 %	taxes à 19 %	taxes à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélevements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés }	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	-						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	1	réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
	2		donnant lieu à complément d'impôt	3			

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

N° 11484 * 19

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

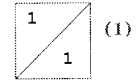
1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise: SAS 2G PARTICIPATIONS		Néant <input type="checkbox"/> *		
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe				
Exercice ouvert le:01/01/2017..... et clos le:31/12/2017....		Données en nombre de mois 12		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	291 142		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT			
	TOTAL 1	OX	291 142	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	11		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF	2 500		
Variation positive des stocks	OD	(8 000)		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
	TOTAL 2	OM	(5 489)	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾				
Achats	ON	105 256		
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 806		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	5		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY			
	TOTAL 3	OJ	108 067	
IV- Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)		OG 177 586	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	177 586		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	291 142	Effectifs au sens de la CVAE *	EY 3
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 1 7
Date de cessation	HR	/ /	/ /	
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs				
Effectif moyen du personnel * :	YP	3		
dont apprentis	YF			
dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.				
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.				

Compléter à l'aide de
un NSI (Ligne 11) et de la

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Nom

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE: 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (siret): 1 CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL: 77340

VILLE: PONTAULT COMBAULT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	MR	Nom patronymique	LE MANCO	Prénom(s)	GILLES
Nom marital		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	50
Naissance :	Date	N° Département	75	Commune	PARIS
		Pays	FR		
Adresse :	N°	Voie	CHEMIN DES VIGNES		
	Code Postal	Commune	SANTENY	Pays	FR

Titre (2)	MR	Nom patronymique	MARCHAL	Prénom(s)	GILLES
Nom marital		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	50
Naissance :	Date	N° Département	75	Commune	PARIS
		Pays	FR		
Adresse :	N°	Voie	CLOS DAME GILLE		
	Code Postal	Commune	PONTAULT COMBAULT	Pays	FR

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

FBP Informatique 2018

1. Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.
2. Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Commissariat général à l'égalité
des territoires

N° de départ

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
2 (1)

N° de départ

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 1 CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL 77340

VILLE PONTAULT COMBAULT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES INCLUSES PAR L'ENTREPRISE

P5

16

Forme juridique	SARL	Dénomination	DP1 PONTAULT
N° SIREN (si société établie en France)	4 8 4 0 6 8 3 9 0	% de détention	100.00
Adresse	N° 47	Voie	AVENUE CHARLES ROUXEL
Code Postal	77340	Commune	PONTAULT COMBAULT
Pays	FR		
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP2 MELUN
N° SIREN (si société établie en France)	4 9 2 0 3 5 7 8 7	% de détention	100.00
Adresse	N° 41	Voie	AVENUE THIERS
Code Postal	77000	Commune	MELUN
Pays	FR		
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP4 SUCY
N° SIREN (si société établie en France)	4 9 8 5 5 5 7 8 8	% de détention	100.00
Adresse	N° 209	Voie	RUE DE BOISSY
Code Postal	94370	Commune	SUCY EN BRIE
Pays	FR		
Forme juridique	SARL	Dénomination	SB COMBS LA VILLE
N° SIREN (si société établie en France)	5 1 3 6 4 0 0 4 5	% de détention	100.00
Adresse	N°	Voie	PLACE DE L'AN 2000
Code Postal	77380	Commune	COMBS LA VILLE
Pays	FR		
Forme juridique	SARL	Dénomination	DPH3 TORCY
N° SIREN (si société établie en France)	5 1 3 4 2 4 2 1 8	% de détention	100.00
Adresse	N° 7	Voie	AVENUE JACQUES PREVERT
Code Postal	77200	Commune	TORCY
Pays	FR		
Forme juridique	SARL	Dénomination	DPH1 CHAMPIGNY
N° SIREN (si société établie en France)	5 0 3 1 2 7 6 0 7	% de détention	100.00
Adresse	N° 107	Voie	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
Code Postal	94500	Commune	CHAMPIGNY SUR MARNE
Pays	FR		
Forme juridique	SARL	Dénomination	DPH2 MEAUX
N° SIREN (si société établie en France)	5 0 4 7 1 5 3 2 7	% de détention	100.00
Adresse	N° 31	Voie	RUE DU COMMANDANT BERGE
Code Postal	77100	Commune	MEAUX
Pays	FR		
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP5 CHENNEVIERES
N° SIREN (si société établie en France)	5 2 8 1 8 1 5 4 8	% de détention	100.00
Adresse	N° 23	Voie	ROUTE DE LALIBERATION
Code Postal	94430	Commune	CHENNEVIERES SUR MARNE
Pays	FR		

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

BBP Informatique 2018

1. Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, insérer un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

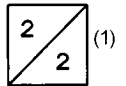
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2012.

2018

2059G

Filiales et participations

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital de la société)



Extension 1

Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="DP6 LAGNY"/>	% de détention	<input type="text" value="100.00"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="5 2 9 1 3 6 6 8 1"/>				
Adresse :	N° <input type="text" value="117"/>	Voie	<input type="text" value="RUE SAINT DENIS"/>		
	Code Postal <input type="text" value="77"/>	Commune	<input type="text" value="LAGNY SUR MARNE"/>	Pays	<input type="text" value="FR"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="DP3 STE GENEVIEVE DES BOIS"/>	% de détention	<input type="text" value="100.00"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="4 9 2 0 8 0 9 2 4"/>				
Adresse :	N° <input type="text" value="138"/>	Voie	<input type="text" value="ROUTE DE CORBEIL"/>		
	Code Postal <input type="text" value="91360"/>	Commune	<input type="text" value="VILLEMOISSON SUR ORGE"/>	Pays	<input type="text" value="FR"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="DP7 SANTENY"/>	% de détention	<input type="text" value="100.00"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="5 3 7 9 7 5 1 7 9"/>				
Adresse :	N° <input type="text" value="14"/>	Voie	<input type="text" value="ROUTE NAIONALE 19"/>		
	Code Postal <input type="text" value="94440"/>	Commune	<input type="text" value="SANTENY"/>	Pays	<input type="text" value="FR"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="DP8 YERRES"/>	% de détention	<input type="text" value="100.00"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="7 8 9 2 6 1 6 0 9"/>				
Adresse :	N° <input type="text" value="3"/>	Voie	<input type="text" value="AVENUE DE LA RESISTANCE"/>		
	Code Postal <input type="text" value="91330"/>	Commune	<input type="text" value="YERRES"/>	Pays	<input type="text" value="FR"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="DP9 ROISSY EN BRIE"/>	% de détention	<input type="text" value="100.00"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="8 3 0 5 0 8 9 6 6"/>				
Adresse :	N° <input type="text" value="31"/>	Voie	<input type="text" value="AVENUE DU GENERAL LECLERC"/>		
	Code Postal <input type="text" value="77680"/>	Commune	<input type="text" value="ROISSY EN BRIE"/>	Pays	<input type="text" value="FR"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="DP10 BRIE COMTE ROBERT"/>	% de détention	<input type="text" value="100.00"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="8 3 3 3 6 6 1 5 6"/>				
Adresse :	N° <input type="text" value="16"/>	Voie	<input type="text" value="RUE DE LA CHAUSSEE"/>		
	Code Postal <input type="text" value="77170"/>	Commune	<input type="text" value="BRIE COMTE ROBERT"/>	Pays	<input type="text" value="FR"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="2G RESTAURATION"/>	% de détention	<input type="text" value="100.00"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="8 2 5 0 2 5 2 9 9"/>				
Adresse :	N° <input type="text" value="1"/>	Voie	<input type="text" value="CLOS DAME GILLE"/>		
	Code Postal <input type="text" value="77340"/>	Commune	<input type="text" value="PONTAULT COMBAULT"/>	Pays	<input type="text" value="FR"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="F2G"/>	% de détention	<input type="text" value="100.00"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="8 2 4 6 0 1 8 3 5"/>				
Adresse :	N° <input type="text" value="1"/>	Voie	<input type="text" value="CLOS DAME GILLE"/>		
	Code Postal <input type="text" value="77340"/>	Commune	<input type="text" value="PONTAULT COMBAULT"/>	Pays	<input type="text" value="FR"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>				
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant **478846058**

2G PARTICIPATIONS
1 CLOS DAME GILLE

Désignation du déclarant
77340 PONTAULT COMBAULT
0169480438 giemultimedia@gmail.com

Code activité NAF **6420Z**

Référence d'Obligation Fiscale TDFC **IS1**

Référence d'Obligation Fiscale CVAE **CVAE1**

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP

Pas de conseil

Comptable

Désignation du conseil

Cabinet Conseil

Expert - Comptable

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale **BI**

Régime fiscal **RN**

Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS) **IS**

Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration **NOR**

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N **01/01/2017**

Date de clôture de l'exercice ou période N **31/12/2017**

Durée de l'exercice ou période N **12**

Date d'arrêt provisoire des comptes

Date de clôture de l'exercice ou période N-1
(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA) **31/12/2015**

Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA) **12**

D. MONNAIE

Code monnaie **EUR**

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Néant

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé

478846058 SAS 2G PARTICIPATIONS

Désignation et n° siren de la société tête de groupe

478845058 SAS 2G PARTICIPATIONS

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes PME au sens communautaire

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSES DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIC	7 933

Reduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (COMPLÉMENT)

Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinance	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	113 331
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPOTS (UTILISATION DE LA VALEUR AUT « AUTRES CRÉDITS D'IMPOTS »)

--	--

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

2G PARTICIPATIONS
SAS au capital de 138 000€

Siège: 1 Clos Dame Gille
77340 PONTAULT COMBAULT

RCS Melun : 478 846 058



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018

Le 30 juin 2018, à 11 heures, au siège social,

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la Gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Marchal président de la société 2G Participations.

Le Président constate que l'Assemblée, réunissant la totalité des parts sociales, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2017**;
- Approbation de ces comptes et rapport;
- Quitus à la Gérance;
- Affectation des résultats;
- Questions diverses.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, comptes de résultat, annexe) arrêtés au 31 décembre 2016;
- Le rapport de gestion de la Gérance;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la Loi ont été remis aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, dans les délais légaux. L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close, et le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'activité des associés déclare ratifier expressément et sans réserve le mode de convocation utilisé par la Gérance, pour la présente Assemblée Générale Ordinaire et, en conséquence, renonce à se prévaloir des dispositions légales pouvant découler du mode choisi et, en particulier, de celles résultant du dernier alinéa

de l'article L. 223-27 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2017**, tels qu'ils sont présentés par la Gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un **résultat bénéficiaire** s'élevant à la somme de **11 286 Euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comme suit :

Réserve légale :	-
Réserves réglementées :	-
Dividendes :	-
Autres réserves :	-
Report à nouveau	11 283 €
Total	11 286 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée rappelle que son gérant, Monsieur Gilles Marchal, ne perçoit aucune rémunération au titre du mandat de gérance.
Il est rappelé que les frais de missions et de représentation lui sont remboursés sur pièces justificatives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

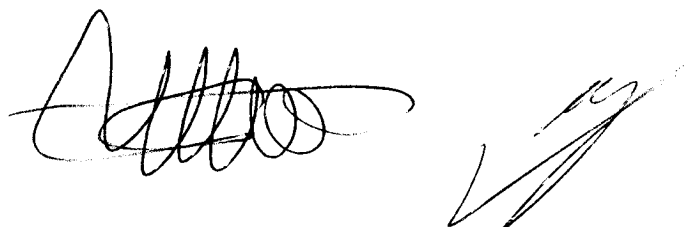
SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités prévues par la loi auprès du Registre du Commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



2G PARTICIPATIONS
SARL au capital de 126 000€

Siège: 1 Clos Dame Gille
77340 PONTAULT COMBAULT

RCS Melun : 478 846 058

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018

Chers Associés,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévues par la Loi qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

1/ RESULTATS

Chiffre d'affaires H.T.	291 142 €
Résultat de l'exercice :	
Bénéfice net comptable	11 286 €
Perte	-

2/ COMMENTAIRES

En sa qualité de société holding, tête du groupe qu'elle compose avec ses filiales, la SAS 2G Participations assume un double rôle, d'une part de société animatrice du groupe, dont elle définit les priorités stratégiques et les axes de développement tout en assurant la coordination et la mise en œuvre des actions en découlant et, d'autre part, de prestataires de services administratifs et organisationnels au bénéfice de ses filiales.

La refacturation des ses services a généré un chiffre affaire de 194 500€. Par ailleurs, elle a négocié des contrats d'assurances pour l'ensemble du groupe et cet refacturation génère un chiffre d affaire de 96 642€.

PROPOSITION D'AFFECTATION

Réserve légale :	-
Réserves réglementées :	-
Dividendes :	-
Autres réserves :	-
Report à nouveau	11 286 €

MOUVEMENTS DES PARTICIPATIONS PENDANT L'EXERCICE

Néant

FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

PERIMETRE DU GROUPE 2G PARTICIPATIONS

NOM	RCS/SIRET	DETENTION	
		DIRECTE	INDIRECTE
2G PARTICIPATIONS	47884605800012		mère
DP1 PONTAULT	48406839000018	100%	
DP2 MELUN	49203578700018	100%	
DP4 SUCY	49855578800013	100%	
SB COMBS LA VILLE	51364004500011	100%	
DPH1 CHAMPIGNY	50312760700011	100%	
DPH2 MEAUX	50471532700012	100%	
DPH3 TORCY	51342421800016	100%	
DP5 CHENNEVIERES	52818154800017	100%	
DP6 LAGNY	52913668100010	100%	
DP7 SANTENY	53797517900012	100%	
DP8 YERRES	78926160900018	100%	
DP3 STE GENEVIVE DES BOIS	49208092400029	100%	
DP10 BRIE COMTE ROBERT	833 366 156 000 10	100%	

DIVIDENDES

Aucune distribution de dividende ne sera effectuée.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le compte courant ouvert au nom de M. MARCHAL Gilles, Gérant associé, présentait, à la clôture de l'exercice, un solde nul. Ce compte n'a pas été rémunéré.

Le compte courant ouvert au nom de M. LE MANCQ Gilles, associé, présentait, à la clôture de l'exercice, un solde nul. Ce compte n'a pas été rémunéré.

Les conventions de trésorerie signées avec les filiales et participations sont maintenues.

Les conventions d'intégration fiscale signées avec les filiales et participations sont maintenues.

ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous poursuivons nos efforts dans le développement de la prise de participations.

La société 2G Participations détient 100% des parts de la SARL DP10 BRIE COMTE ROBERT

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est à signaler.

MODE DE PRESENTATION ET METHODE D'EVALUATION

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles et vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

A Pontault,
Le 1 juin 2018

La Gérance

